

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU MERCREDI 30 JUIN 2021

Membres :

- en exercice	45
- présents	25
- représentés	15
- excusés	5
- votants	40

Secrétaire de séance : Madame Audrey RONDINI-GILLI

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2021/06/30-51

OBJET : Budget annexe "Régie du service de l'eau potable" - Approbation du Compte administratif de l'exercice 2020

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à seize heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 22 juin 2021, se sont réunis Hôtel communautaire - Salle Martine-Canapa - 2 rue Blaise Pascal à COGOLIN (83310), sous la Présidence de M. Bernard JOBERT, Vice-président.

Membres présents :

Bernard JOBERT	Jacki KLINGER	Lucie LAFEUMA
Thomas DOMBRY	Patricia PENCHENAT	Patricia AMIEL
Stéphan GADY	Mireille ESCARRAT	Jean-Maurice ZORZI
Laurent GIUBERGIA	Patrick HERMIER	Véronique LENOIR
Roland BRUNO	Didier SILVE	Thierry GOBINO
Jean PLENAT	Anne KISS	Isabelle CARBON
Céline GARNIER	Frédéric CARANTA	Maxime ESPOSITO
Sylvie GAUTHIER	Catherine HURAUT	
Audrey RONDINI-GILLI	Catherine BRUNETTO	

Membres représentés :

Marc Etienne LANSADE donne procuration à Audrey RONDINI-GILLI
Alain BENEDETTO donne procuration à Anne KISS
Sylvie SIRI donne procuration à Bernard JOBERT
Christophe ROBIN donne procuration à Céline GARNIER
Gilbert UVERNET donne procuration à Patricia PENCHENAT
Christiane LARDAT donne procuration à Patricia PENCHENAT
Franck THIRIEZ donne procuration à Jacki KLINGER
Jennifer DUBAS-PICHON donne procuration à Stéphan GADY
Aline CHARLES donne procuration à Laurent GIUBERGIA
Cécile LEDOUX donne procuration à Thomas DOMBRY
Michel LE DARD donne procuration à Isabelle CARBON
Julienne GAUTIER donne procuration à Thierry GOBINO
Michèle DALLIES donne procuration à Véronique LENOIR
Valérie MORA donne procuration à Mireille ESCARRAT
Frédéric BLUA donne procuration à Catherine BRUNETTO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_51-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Membres excusés :

Vincent MORISSE
Philippe LEONELLI
Anne-Marie WANIART

Philippe BURNER
Michel PERRAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_51-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Délibération n° 2021/06/30-51

OBJET : Budget annexe "Régie du service de l'eau potable" - Approbation du Compte administratif de l'exercice 2020

Le rapporteur expose :

Le Compte administratif comprend les réalisations de l'exercice, les reports de l'exercice antérieur, les restes à réaliser en section d'investissement.

Le Compte administratif 2020 du budget annexe « Régie du service de l'eau potable » est concordant au compte de gestion de la trésorerie principale de Grimaud.

Le Conseil communautaire,

Vu les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 du CGCT ;

Vu l'article 107 de la loi NOTRe qui modifie les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes ;

Vu l'instruction comptable M49 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 44/2020-BCLI du 30 janvier 2020 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n°2017/11/08-12 du Conseil communautaire du 8 novembre 2017 portant création du budget annexe de la « Régie du service de l'eau potable » et du budget annexe « eau-DSP » ;

Vu le budget primitif et les décisions modificatives du budget annexe Régie du service de l'eau potable de l'exercice 2020 ;

Vu le compte de gestion du budget annexe Régie du service de l'eau potable établi par le comptable public pour l'exercice 2020 ;

Vu la note de présentation retraçant les informations financières essentielles de la Communauté de communes ;

CONSIDÉRANT que le Conseil communautaire est réuni sous la présidence de M. Bernard JOBERT, vice-président, délibérant sur le Compte administratif 2020 dressé par monsieur Vincent MORISSE, président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

CONSIDÉRANT que monsieur le président s'est retiré au moment du vote, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, en sa qualité de président lors de l'exercice considéré.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 31 mai 2021.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission « finances, budget, marchés publics » du 7 juin 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_51-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE DONNER ACTE au président de la présentation faite du Compte administratif pour l'exercice 2020, dont les résultats s'établissent comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	196 712,63	0,00	196 712,63
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	163 775,37	0,00	163 775,37
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	68 161,00	0,00	68 161,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	71 908,83	0,00	71 908,83
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 332,45	0,00	24 332,45
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	121 858,66	121 858,66
<i>Dépenses d'exploitation total</i>		524 890,28	121 858,66	646 748,94

RECETTES D'EXPLOITATION		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 554,00	0,00	1 554,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	523 021,08	0,00	523 021,08
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	57 74	0,00	57 74
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 482,00	0,00	1 482,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	11 484,00	11 484,00
<i>Recettes d'exploitation total</i>		526 114,82	11 484,00	537 598,82
Pour information R001 Excédent d'exploitation reporté de N-1		304 300,00		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_51-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 478,17	0,00	5 478,17
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 014,40	0,00	9 014,40
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	110 545,83	0,00	110 545,83
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	11 484,00	11 484,00
<i>Dépenses d'investissement total</i>		125 038,40	11 484,00	136 522,40

RECETTES D'INVESTISSEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	200 570,76	0,00	200 570,76
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	66 125,00	0,00	66 125,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	121 858,66	121 858,66
<i>Recettes d'investissement total</i>		266 695,76	121 858,66	388 554,42
<i>Pour information</i>		129 348,34		
<i>R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>				

L'arrêté des comptes au terme de cet exercice, permet de dégager les résultats suivants :

Résultat reporté 2019 :	exploitation =	+304 300,00
	investissement =	+129 348,34
Résultat de l'exercice 2020 :	exploitation =	- 109 150,12
	investissement =	+252 032,02
Résultat de clôture 2020 à reporter :	exploitation	+195 149,88
	investissement =	+381 380,36

Article 3 :

DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser.

Article 4 :

D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_51-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE « Régie du service de l'eau potable » 2020
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ**

RESULTAT DE L'EXERCICE			
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	524 940,76	630 725,00	1 155 665,76
Titres de recettes émis	388 554,42	537 598,82	926 153,24
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	654 289,10	935 025,00	1 589 314,10
Mandats émis	136 522,40	646 748,94	783 271,34
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020			
Excédent	252 032,02		142 881,90
Déficit		109 150,12	
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2019)			
Excédent	129 348,34	304 300,00	433 648,34
Déficit			
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020			
Excédent	381 380,36	195 149,88	576 530,24
Déficit			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_51-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

RESTES A REALISER 2020	
RECETTES	0,00
DEPENSES	81 444,68
<i>BESOIN DE FINANCEMENT</i>	81 444,68
<i>EXCEDENT DE FINANCEMENT DES RAR</i>	0,00

Résultat du vote : à la majorité avec 39 voix pour et 1 voix contre (Valérie MORA).

Signé : Vincent Morisse, président

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_51-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021